Cinquante-septième année. - N° 121 A Samedi 24 et dimanche 25 juin 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1682

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

433 418 506 RCS Nanterre.
SYNTEN.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 299278.72 EUR.
Adresse : 1, Rue Royale, 255 Bureaux de la Colline, 92210 Saint-Cloud.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SYNTEN Société par actions simplifiée Au capital de : 299 278,72 EUR Siège social 1 Rue Royale 255 Bureaux de la Colline 92210 Saint-Cloud N° RCS 433 418 506 RCS Nanterre, est société absorbante DECI DEVELOPPEMENT Société par actions simplifiée Au capital de : 357 000,00 EUR Siège social Bureaux de la Colline 1 Rue Royale 92210 Saint-Cloud N° RCS 493 905 178 RCS Nanterre, est société absorbée Actif : 1 174 844,00 EUR Passif : 525 313,00 EUR La Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la Société Absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la Société Absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. L'opération de fusion, qui se trouvera réalisée, sur le plan juridique, au terme du délai de trente jours ouverts aux créanciers pour former opposition, suivant la mise en ligne du présent avis, aura, en matières comptable et fiscale, un effet rétroactif au 1er juillet 2023. Toutes les opérations effectuées par la Société Absorbée depuis cette date et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbée sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion établi le 20 juin 2023 a été déposé le 21 juin 2023, au nom des deux sociétés, au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre..